



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015**

### **DELIBERATIONS**

#### **PROJETS**

##### **Projet de construction de Club House – demande de subventions** (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire lancer le projet Club House, à signer les marchés et à solliciter les subventions de la Fédération Française de Football, des Sénateurs de l'Ardèche, du département et du Pays de l'Ardèche Méridionale.

Monsieur le Maire précise que le club house sera situé à côté des structures sportives quartier de l'Herma. Les plans ont été effectués en collaboration avec les associations sportives. Il sera sur 120 m<sup>2</sup>, de forme rectangulaire.

##### **Autorisation du Maire à signer le bail relatif à la location du cabinet médical** (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail relatif à la location du cabinet médical avec Sylvie Coste Achard pour une installation le 1er septembre 2015. Le loyer sera de 417.83 euros mensuel et pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire précise que ce médecin exerce déjà en Haute-Savoie et qu'elle est d'origine Ardéchoise.

#### **CULTURE – ENFANCE - ASSOCIATIONS**

##### **Attribution d'une subvention à l'Association de Football de Vesseaux** (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à accorder en 2015 une subvention à l'association d'un montant de 3000 euros. Une subvention du même montant a été versée à l'association en 2012.

#### **URBANISME**

##### **Autorisation de signature pour toutes conventions d'autorisation de servitude de passage en terrain privé de canalisations d'assainissement, d'eau potable ou eaux pluviales.** (unanimité)

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à signer toutes conventions d'autorisation de servitudes de passage en terrain privé de canalisations d'assainissement, d'eau potable ou d'eaux pluviales.

**Désaffectation de son usage scolaire des locaux de l'école publique de Vesseaux et déclassement du domaine public** (unanimité)

Les locaux de l'ancienne école publique ont été réaménagés afin d'y installer la nouvelle mairie au rez-de-chaussée et des logements dans les étages. Aussi, il appartient au Conseil Municipal, de prendre les décisions de désaffectation des locaux dont la commune est propriétaire. De plus, les étages devant faire l'objet d'un bail emphytéotique administratif au profit d'Ardèche Habitat, il convient de procéder au déclassement de ce bien pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

**Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif – Ardèche Habitat** (unanimité)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 septembre 2011, il a été prévu de céder par bail emphytéotique administratif la partie logements locatifs à Ardèche Habitat. Il s'agira d'une part, de l'aménagement de cinq logements à caractère social dans les biens cadastrés section D numéro 1797 et section D numéro 1805, lieudit Le Fort, faisant l'objet d'une division en volumes, et d'autre part, l'édification de quatre logements à caractère social sur les biens cadastrés section D numéro 1802, section D numéro 1799, et section D numéro 1804, même lieudit. Le présent bail emphytéotique serait consenti pour une durée de CINQUANTE (50) années. Le montant du loyer est de 50 €, soit 1 € par an, payable comptant d'avance le jour de la signature. En aucun cas, la durée du présent bail emphytéotique administratif ne pourra faire l'objet d'une prorogation par tacite reconduction. Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et de leurs suites s'il y a lieu, sont à la charge de l'emphytéote.

**FINANCES**

**Budget communal**

La situation comptable du compte administratif 2014 de la Commune se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 768 593.63 euros en fonctionnement, et 1 038 981.66 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 1 022 478.65 euros en fonctionnement et 723 425.77 en investissement.

Le résultat d'exploitation (recettes – dépenses) est de 253 885.02 euros en fonctionnement et de – 315 555,89 euros en investissement.

L'affectation des résultats se présente par un déficit d'investissement reporté de 265 085.18 euros.

En fonctionnement, le budget 2015 s'équilibrera avec un total en dépenses et en recettes de 1 070 822.00 euros.

En investissement, le budget 2015 s'équilibrera avec un total en dépenses et en recettes de 1 080 327,22 euros.

Monsieur le Maire précise que la réforme des rythmes scolaires a engendré une dépense pour 2014 d'environ 17 000.00 euros.  
La dette par habitant est de 570.24 euros.

En ce qui concerne l'analyse des dépenses de fonctionnement, on peut noter une maîtrise des dépenses relatives aux charges de personnel, et une augmentation de 11% du produit fiscal (taxe d'habitation et taxe foncière) liée au dynamisme de la commune.

En 2014, les ressources propres de la Commune ont financé 31 % des investissements et les subventions 28 %.

La capacité de désendettement de la Commune s'est améliorée, passant de 5.2 à 4.1 années.

### **Vote du compte de gestion (à la majorité)**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice

### **Vote du compte administratif (à la majorité)**

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2014.

### **Affectation du résultat (à la majorité)**

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

### **Vote des taux d'imposition 2015**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le produit attendu des taxes directes locales, pour 2015, au montant de 324 989 euros, et d'appliquer à l'exercice 2015 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 7.65 %

Taxe foncière (bâti) : 11.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 85.21 %

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition restent donc inchangés.

### **Vote du budget primitif 2015 (à la majorité)**

Le Conseil Municipal a approuvé les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2015.

### **Budget annexe de l'eau**

La situation comptable du compte administratif 2014 de la Commune se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 268 588.48 euros en fonctionnement, et 161 781.41 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 260 462.03 euros en fonctionnement et 205 911.15 en investissement.

Le résultat d'exploitation (recettes – dépenses) est de – 8 126.45 euros en fonctionnement et de 44 129.74 euros en investissement.

L'affectation des résultats se présente par un excédent d'investissement reporté de 193 583.94 euros.

En fonctionnement, le budget s'équilibrera avec un total en dépenses et en recettes de 354 077.38 euros.

En investissement, le budget s'équilibrera avec un total en dépenses et en recettes de 799 000.00 euros.

**Vote du compte de gestion (à la majorité)**

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice

**Vote du compte administratif (à la majorité)**

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2014.

**Affectation du résultat (à la majorité)**

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

**Vote du budget primitif 2015 (à la majorité)**

Le Conseil Municipal a approuvé les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2015.

***EAU ASSAINISSEMENT***

**Etude de faisabilité des solutions d'augmentation de la ressource en eau potable (unanimité)**

L'urbanisation de la commune connaît un essor important depuis quelques années, par conséquent les besoins en eau sont en augmentation constante.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à lancer l'étude de faisabilité des solutions d'augmentations des ressources en eau, et à solliciter les subventions du Département, de l'Agence de l'Eau.

***RELEVÉ DE DECISIONS***

Le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de revêtement sur la voirie communale est attribué à l'entreprise SATP, domiciliée 12 route de Montélimar 07200 Aubenas Cedex, pour un montant de 55 968.00 euros HT.

Fin de la séance.